

COMpte-rendu conseil municipal

DU 25 MARS 2025 (19H)

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi vingt-cinq mars à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances (dans la salle de la mairie) sous la présidence de Monsieur Rémy LAPLANCHE, Maire.

PRESENTS : MM LAPLANCHE Rémy, ROMANO Jean-Michel, BELHOSTE Philippe, RENAULT Laurent, Mme PAUL Marie-Annick, LEBRUN Manon, M. MOREL Thierry, Mme BUIGNY-VITTECOQ Isabelle, MM HEURLIN Michel, VILLOTTE Lucien.

ABSENT excusé : M. DE PELLEGARS-MALHORTIE Bertrand (pouvoir à M. LAPLANCHE)

Secrétaire de séance : Mme BUIGNY-VITTECOQ Isabelle.

I RD579 traverse agglomération aménagements de sécurité - avancement du projet

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le Dossier de Consultation des Entreprises DCE réalisé par le cabinet Aménagéo pour le lancement du marché public, sera prêt pour le 22 avril 2025 au plus tard et non fin mars, comme prévu.

D'autre part, Monsieur le Maire indique que la demande de subvention départementale au titre des Amendes de Police tranche 2 est refusée, car nous n'avons déjà eu cette subvention sur ce projet en 2024.

II Chemin de la Croix Labbé assainissement pluvial – demande de subvention APCR+

Suite aux divers désordres importants d'écoulement pluvial avec des caniveaux cassés et déstabilisés dans le chemin communal de la Croix Labbé, Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise BAUTIER d'un montant de 14 585.00 € HT. Ces travaux prévoient l'aménagement de l'accotement du RD58 en face du chemin de la Croix Labbé avec la mise en place d'un busage sur 12 ml et le surbaissement du trottoir, ainsi que la reprise des caniveaux et avaloirs existants dans le chemin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de demander une subvention APCR+ au département.

Monsieur le Maire indique qu'il prendra prochainement un arrêté d'interdiction de passage des Poids Lourds de + 10T dans ce chemin, afin de préserver la structure du petit pont (passage du ruisseau).

III CHEMIN DU CAMPELOU Déclassement et Aliénation de 47ml – ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique aura lieu du 1^{er} au 17 avril 2025 pour le projet de déclassement de la partie communale (30 ml) + aliénation de 47 ml au profit de la propriété de M et Mme Torres (habitation sur Pont-l'Evêque ex-Coudray-Rabut).

25 propriétaires pour 13 parcelles agricoles (environ 7 ha) situées sur Pont-l'Evêque ont été contactés par courrier recommandé AR.

Cette enquête publique permettra de vérifier si cette partie de chemin est une desserte utilisée ou pas pour un certain nombre de parcelles agricoles.

Le commissaire-enquêteur sera présent en mairie de Tourville en Auge le 1^{er} et 17 avril et en mairie de Pont-l'Evêque le 9 avril pour recevoir toutes les observations.

Monsieur le Maire indique qu'en tout état de cause, même si la conclusion de l'enquête publique était favorable, il faudra revoir le prix de la cession prévue initialement, vu le coût des frais (commissaire enquêteur et annonces légales dans les journaux)

IV RENOUVELLEMENT CONTRAT ANNUEL avec l'entreprise BRIZE

Monsieur le Maire présente au conseil la proposition de contrat annuel de l'entreprise BRIZE qui se renouvelle le 15 mars.

La prestation annuelle s'élèverait à 20 341.92 € TTC pour l'année 2025 contre 19 842.92 € TTC en 2024, soit une augmentation de 2.50 %.

Le conseil donne son accord pour renouveler le contrat de l'entreprise Brize tel que présenté.

V Communauté de communes TERRE D AUGE – Fonds d'aide aux communes

Monsieur le Maire explique que la communauté de communes propose aux communes d'obtenir un fonds d'aide pour les travaux d'investissement communaux qui ne relèvent pas de la compétence intercommunale et qui est calculé en fonction d'un certain nombre de critères (nombre habitants, potentiel fiscal).

Pour Tourville, le fonds d'aide s'élève à 3 483 €.

Ce fonds de concours sera prélevé sur les fonds propres de l'intercommunalité et n'entrainera donc pas d'augmentation d'imposition.

Le conseil municipal décide de déposer une demande de fonds d'aide auprès de CC TERRE D'AUGE pour les travaux d'aménagements de sécurité agglomération RD579.

VI PREPARATION DU BUDGET 2025

Monsieur le Maire présente les résultats cumulés de fonctionnement (excédent de 326 661.75 €) et d'investissement (excédent de 5 064.18 €) de l'exercice 2024 ; Les restes à réaliser d'investissement 2024 s'élèvent à 15 840 € en dépenses (maîtrise d'œuvre aménagements agglo RD579) uniquement.

Le conseil étudie le projet de budget 2025 proposé avec les nouveaux crédits suivants en investissement :

- RD579 étude d'aménagements de sécurité en agglomération (384 000 €)
- Chemin du Campelou : installation coussins berlinois (5 010 €)
- Chemin de la Croix Labbé : assainissement pluvial (17 502 €)
- Passage piéton RD579 – éclairage candélabre solaire (2 664 €)
- Eglise renouvellement des projecteurs extérieurs (6 699 €)
- Défibrillateur salle communale (2 500 €)
- Extincteurs (500 €)

Concernant les subventions attribuées aux associations, le conseil décide d'attribuer 2 025 €, dont une subvention de 1 200 € au comité des fêtes, suite à leur demande.

VII URBANISME

Monsieur le Maire informe des demandes d'urbanisme suivantes revenues de l'instruction :

- Déclaration Préalable de Christine Villotte pour piscine 4x11 ml
- Permis de Construire de M. Pasenciu pour construction d'une habitation au lotissement la Couture
-

Monsieur le Maire fait part des divers litiges d'urbanisme sur la commune, à savoir :

- Décharge de matériaux sur terrain de M. Pasenciu en zone Naturelle
- Constructions illégales sur les parcelles de Mme Bréavoine classées en Espace Boisé Classé au titre du Code de l'Urbanisme
- Pose non autorisée d'un portail sur le chemin du Campelou par M. Mme Torres
- Installation interdite d'un container marchandises sur le terrain agricole de M. Fissot,
- Dépôt de gravats interdit le long des propriétés au niveau du parking communal

VIII QUESTIONS DIVERSES

- **GENDARMERIE bilan annuel 2024** : Monsieur le Maire a assisté à la réunion annuelle de la Gendarmerie. Les accidents mortels ont augmenté ainsi que les problèmes liés à la drogue

- **KIOSQUE FROMAGES projet** : Monsieur Raguet a relancé son projet d'installation de kiosque fromages sur le parking communal RD579. Il attend le branchement électrique.
Le conseil municipal propose de fixer la redevance occupation du domaine public à 120 € par mois
- **ECLAIRAGE EXTERIEUR EGLISE** :
4 projecteurs sont hors service au niveau de l'église, aussi le SDEC Energie a présenté des devis pour
 - le remplacement des 4 spots endommagés pour une participation communale de 1 793 €
 - le remplacement de la totalité des 15 spots pour une participation communale de 6 988 €.
 Le conseil se dit favorable à remplacer la totalité des spots, entraînant des économies sur la consommation (LED) et le coût de la maintenance.
- **EGLISE entretien toiture et gouttières** : L'entreprise LELIEVRE Damien va intervenir sur la toiture église pour remplacer quelques ardoises et nettoyer les gouttières (Devis de 873 €). D'autre part, il faudra remédier aux désordres d'humidité présent sur le contrefort, en nettoyant les citerneaux et en surveillant le drainage existant.
- **PASSAGE PIETON – CANDELABRE SOLAIRE** : Le candélabre éclairage public du passage piéton RD579 au carrefour du Calvaire vient d'être remplacé par un candélabre à alimentation photovoltaïque par le SDEC Energie.
- **RADARS PEDAGOGIQUES RD58-RD579** : les batteries des radars RD579 et RD58 ont été remises en service par AD Equipements et Monsieur Romano.
- **PARTICIPATION CITOYENNE VOISINS VIGILANTS** : Le 27 janvier 2025 a eu lieu une réunion avec quelques communes et la Gendarmerie pour réfléchir à la participation citoyenne entre voisins pour éviter les cambriolages ou incivilités. Des référents devraient être nommés. A priori, ce genre de dispositif n'est pas bien accepté dans le pays d'Auge.
- **DESTRUCTION VEHICULE COMMUNAL** Le dernier contrôle technique du véhicule communal Berlingo a mis en évidence de très nombreux défauts majeurs. Aussi il a été décidé de mettre à la destruction le véhicule.
- **FRELONS ASIATIQUES** : Une réunion des membres du comité des fêtes au sujet du piégeage sélectif des fondatrices de nids de frelons asiatiques a été organisée en mars avec présentation des divers pièges.
Pour information, l'Etat a lancé un plan national et départemental de lutte contre les frelons asiatiques : désormais, il n'y aura pas d'obligation de déclarations de destruction des nids et pas de plan de financement précis.

- **LIGNE ELECTRICITE BT TORSADE propriété VILLOTTE** : le SDEC Energie a acté la dépose des 450 ml de ligne BT torsadé délaissée. (date prévue : 01/07/2025)
- **BLASON et LOGO de la commune** : Monsieur le Maire propose de réfléchir à un nouveau logo-blason pour la commune.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20 H 38

Affiché le 27 mars 2025 à la porte de la mairie.

Le Maire,
Rémy LAPLANCHE